Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260605-2026_38-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT
***FINISTERE***

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|---|---|
| *Membres en exercice* | *15* |
| *Membres présents* | *8* |
| *Absent* | *7* |
| *Procuration* | *6* |
| *Votants* | *14* |

DATE DE LA CONVOCATION

01/06/2026

**Délibération N° 2026/38**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL
# de la commune de LA MARTYRE

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

***L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 h 00***, le Conseil municipal s'est réuni à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Monsieur Bernard KERMARREC, *Maire.***

Présents : **Bernard KERMARREC, Pascal PERENNOU, Stéphanie JONCOUR, Virginie BAILLOU, Nicolas EUZEN, Michel LE GARREC, Louis PAILLEUX, Anthony JAOUEN**
Absent excusé : **Emilie CARIOU-MENES (pouvoir à Louis PAILLEUX), Mallory BLEAS (pouvoir à Nicolas EUZEN), Marie POULIQUEN (pouvoir à Pascal PERENNOU), Charles BOIS (pouvoir à Stéphanie JONCOUR), Luc SALAUN (pouvoir à Michel LE GARREC), Marie DESIRE Dit GOSSET (pouvoir à Virginie BAILLOU, Julie CREZE**
Secrétaire de séance : **Nicolas EUZEN**

**Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est désignée pour la durée de la mandature et doit être renouvelée dans les deux mois suivant l'installation du conseil de Communauté.
Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.
La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.
Son rôle est consultatif.
La CIID est composée de 11 membres :
- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué
- 10 commissaires.

Monsieur le Maire indique que la commune de La Martyre est appelée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après échange de vues, le Conseil décide de désigner :

- Membre titulaire : Anthony JAOUEN
- Membre suppléant : Louis PAILLEUX

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE 29800